

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – CODDEVILLE Séverine – DUHAMEL Camille – GOUBET Hélène – GUILLAIN Romuald – JOHNSON Richard – LACRESSONNIERE Vincent – LETURGEZ-WADOUX Margareth – VANHEEGHE Pierre – Emmanuel RYCKEBUSCH – Emmanuel SCHRYVE – BECK Grégory

Absents excusés : Elodie DEVULDER – Eric HERMANT – Viviane DECODTS
Madame Elodie DEVULDER a donné pouvoir à Monsieur Grégory BECK
Monsieur Eric HERMANT a donné pouvoir à Madame Séverine CODDEVILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil du décès de Madame Thérèse BERTRAM (maman de Viviane DECODTS).

Monsieur le Maire transmet au nom du Conseil Municipal ses sincères condoléances à Madame Viviane DECODTS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 MARS 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020

Monsieur Romuald GUILLAIN présente le compte de gestion et le compte administratif 2020. La section d'investissement présente un excédent de 179 705.82 € et la section fonctionnement présente un excédent de 144 274.66 €. Comme le prévoit la loi, Monsieur le Maire est sorti le temps du vote du compte administratif.

Le compte de gestion 2020 a été approuvé à l'unanimité des votants.

Le compte administratif 2020 a été approuvé à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire remercie Romuald GUILLAIN, 1^{er} adjoint chargé des finances, ainsi que le secrétariat pour le travail effectué.

2/ Vote du budget primitif 2021

Monsieur Romuald GUILLAIN présente le budget primitif 2021.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 098 280.60 € en section de fonctionnement et à la somme de 813 561.34 € en section d'investissement. Il a été voté à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie Romuald GUILLAIN, 1^{er} adjoint chargé des finances, ainsi que le secrétariat pour le travail effectué.

3/Subvention pour la manifestation « En attendant la fête de la musique »

Monsieur le Maire propose une subvention à l'association « en attendant la fête de la musique » qui s'élevant à 1000 €. Elle a été votée à l'unanimité.

4/Subvention « Amendes de police »

Le Conseil départemental subventionne différents projets de sécurisation routière.

Après étude, il s'avère que la commune peut prétendre à une subvention « Amende de police » pour l'implantation d'un éclairage photoélectrique situé Popelier Straete à l'arrêt de bus « le point du jour ».

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à présenter ce projet.

5/ Nuisances sonores :

Suite à plusieurs réclamations faites en Mairie, il sera proposé au Buyscheuroix « un code de bonne conduite en la matière ». Une information concernant le bruit sera distribuée toute boîte. Cette décision sera entérinée par un arrêté municipal.

En situation exceptionnelle une entente peut être convenue entre voisins.

6/ Modification des statuts de la CCFI :

Monsieur le Maire indique que par délibération en date des 16 février et 16 mars 2021, le Conseil Communautaire de la CCFI a décidé de modifier ses statuts.

Après avoir délibéré et par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte :

- Que les communes de MORBECQUE, STEENBECQUE, THIENNES, BOESEGHEN et BLARINGHEM adhèrent au SMICTOM.
- La prise en charge de la compétence relative à l'organisation de la mobilité.

Le Maire,
Marc DEHEELE